

ORGANTO FOODS INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Pour l'exercice clos le
31 décembre 2021**

(en dollars canadiens)



DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Organto Foods Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Organto Foods Inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres (déficit) pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative avec les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons que ces autres informations comportent une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Rakesh Patel.

DALE MATHESON CARR-HILTON LABONTE LLP
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver (Colombie-Britannique)
2 mai 2022

Organto Foods Inc.

États consolidés de la situation financière
(en dollars canadiens)

	31 décembre 2021 (\$)	31 décembre 2020 (\$)
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie	11 869 999	4 133 730
Débiteurs (note 5)	3 161 905	2 156 183
Stocks (note 6)	316 324	40 163
Frais payés d'avance (note Error! Reference source not found.)	2 715 883	641 390
	18 064 111	6 971 466
Actifs à long terme		
Titres de placement (note 8)	1 051 615	1 040 582
Immobilisations incorporelles (note 9)	1 086 774	-
Écart d'acquisition (note 9)	757 439	-
	20 959 939	8 012 048
Passifs et capitaux propres (déficit)		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 693 632	4 095 424
Emprunts à court terme (note 10)	-	295 954
Emprunt au titre du CUEC (note 12)	60 000	-
Déventures convertibles (note 13)	2 627 670	-
	8 381 302	4 391 378
Passifs à long terme		
Emprunt bancaire (note 11)	-	829 454
Emprunt au titre du CUEC (note 12)	-	60 000
Déventures convertibles (note 13)	5 754 727	2 969 127
Impôts différés (note 24)	131 500	-
Total des passifs	14 267 529	8 249 959
Capitaux propres (déficit)		
Capital social (note 14a))	33 854 516	24 344 434
Actions à émettre (note 14 b))	797 770	72 006
Réserves (note 14 f))	6 604 958	3 569 819
Déficit	(34 564 834)	(28 224 170)
Total des capitaux propres (déficit)	6 692 410	(237 911)
	20 959 939	8 012 048

Nature des activités et continuité d'exploitation (note 1)

Engagements contractuels (note 22)

Événements postérieurs (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

États consolidés du résultat global
(en dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Ventes	19 518 647	11 448 036
Coût des ventes (note 15)	(17 532 017)	(10 375 094)
Marge brute	1 986 630	1 072 942
Frais de vente et frais administratifs (note 16)	(2 278 294)	(838 212)
Frais de gestion	(962 988)	(636 165)
Coûts de main-d'œuvre et avantages sociaux	(2 426 058)	(1 137 100)
Rémunération à base d'actions (notes 14 b), 14 c) et 14 d))	(1 320 909)	(912 532)
	(5 001 619)	(2 451 067)
Charge d'intérêts et de désactualisation, montant net (notes 11 et 13)	(971 287)	(424 371)
Autre perte (note 17)	(139 159)	(48 243)
Perte réalisée sur la vente de titres de placement (note 8)	(141 164)	-
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les titres de placement (note 8)	587 209	(1 096 807)
Perte de change	(101 741)	(26 269)
Perte sur règlement de la dette (note 18)	(572 903)	(2 933 022)
Coûts de financement	-	(74 966)
Perte nette de l'exercice	(6 340 664)	(7 054 745)
Autres éléments du résultat global de l'exercice :		
Conversion des devises	(56 424)	(104 073)
Résultat global de l'exercice	(6 397 088)	(7 158 818)
Perte par action :		
De base et diluée	(0,02)	(0,04)
Nombre d'actions utilisées dans le calcul de la perte par action :		
De base et diluée	257 097 090	181 180 859

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.Tableaux consolidés des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021 (\$)	2020 (\$)
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(6 340 664)	(7 054 745)
Réintégration :		
Perte sur la vente de titres de placement	141 164	-
Éléments hors trésorerie (note 20)	2 420 494	5 642 261
	(3 779 006)	(1 412 484)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 20)	(2 136 635)	(573 171)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(5 915 641)	(1 985 655)
Activités d'investissement		
Paiement au comptant pour l'achat de Fresh Organic Choice BV	(230 475)	-
Trésorerie acquise à l'achat de Fresh Organic Choice BV	70 229	-
Paiement au comptant pour l'achat de Beeorganic BV	(855 000)	-
Trésorerie acquise à l'achat de Beeorganic BV	188 827	-
Produit de la vente de titres de placement	469 012	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(357 407)	-
Activités de financement		
Produit des débentures convertibles, déduction faite des frais d'émission	7 385 373	3 368 943
Produit du placement privé d'actions, déduction faite des frais d'émission	5 948 060	1 443 895
Produit de l'exercice de bons de souscription	1 155 320	465 145
Produit de l'exercice d'options sur actions	55 250	-
Produit de l'emprunt bancaire, déduction faite des frais d'émission	-	2 198 865
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(672 913)
Produit des emprunts à court terme	-	449 920
Remboursement des emprunts à court terme	(295 954)	(777 323)
Produit de l'emprunt au titre du CUEC	-	60 000
Intérêts payés	(255 916)	(316 397)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 992 133	6 220 135
Incidence des écarts de conversion de devises sur la trésorerie	17 184	(155 315)
Augmentation de la trésorerie	7 736 269	4 079 165
Trésorerie au début de l'exercice	4 133 730	54 565
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 869 999	4 133 730

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres (déficit)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

	Nombre d'actions	Capital social (\$)	Actions à émettre (annulées) (\$)	Réserves (\$)	Déficit (\$)	Total (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	165 016 934	17 061 697	(440 494)	2 737 436	(21 169 425)	(1 810 786)
Actions émises :						
Placement privé	30 077 900	1 503 895	-	-	-	1 503 895
Conversion de débentures	13 306 000	665 300	-	-	-	665 300
Règlement des crédateurs	990 795	84 080	-	-	-	84 080
Règlement de l'emprunt bancaire	27 100 000	4 471 500	-	-	-	4 471 500
Exercice de bons de souscription	7 156 322	627 962	-	-	-	627 962
Bons de souscription émis :						
Placement privé	-	(70 000)	-	140 157	-	70 157
Prolongation de l'emprunt	-	-	-	70 500	-	70 500
Facilité de crédit à 8 %	-	-	-	30 109	-	30 109
Option de conversion des débentures convertibles	-	-	-	295 658	-	295 658
Rémunération à base d'actions	-	-	512 500	400 032	-	912 532
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(104 073)	(7 054 745)	(7 158 818)
Solde au 31 décembre 2020	243 647 951	24 344 434	72 006	3 569 819	(28 224 170)	(237 911)
Actions émises :						
Placement privé	18 565 062	5 948 060	-	-	-	5 948 060
Achat de Fresh Organic Choice BV	839 570	179 495	-	-	-	179 495
Conversion de débentures	2 839 995	510 753	-	-	-	510 753
Règlement de l'emprunt bancaire	3 210 500	1 589 198	-	-	-	1 589 198
Exercice d'options sur actions	480 000	55 250	-	-	-	55 250
Exercice de bons de souscription	11 676 932	1 155 320	-	-	-	1 155 320
Actions à émettre :						
Achat de Beeorganic BV	-	-	402 816	-	-	402 816
Achat de ZMS	-	-	394 954	-	-	394 954
Actions annulées dans le cadre de la vente de l'usine de transformation	(5 873 357)	(440 494)	440 494	-	-	-
Placement de débentures convertibles :						
Bons de souscription émis	-	-	-	258 888	-	258 888
Option de conversion	-	-	-	1 779 180	-	1 779 180
Coûts de financement	-	-	-	(267 414)	-	(267 414)
Rémunération à base d'actions	2 000 000	512 500	(512 500)	1 320 909	-	1 320 909
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(56 424)	(6 340 664)	(6 397 088)
Solde au 31 décembre 2021	277 386 653	33 854 516	797 770	6 604 958	(34 564 834)	6 692 410

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité d'exploitation

Organto Foods Inc. (« Organto » ou « la Société ») se consacre à l'approvisionnement, à la transformation, à l'emballage, à la distribution et à la commercialisation de fruits et légumes biologiques frais à valeur ajoutée. La Société suit un modèle d'affaires peu capitalistique pour fournir toute l'année bon nombre de produits de fruits et légumes biologiques et de spécialité provenant d'une base d'approvisionnement mondiale et actuellement commercialisés auprès de clients dans divers pays européens. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») sous le symbole boursier « OGO », de la Bourse de Francfort sous le symbole boursier « OGF » et sont inscrites sur le marché hors cote OTCQB sous le symbole boursier « OGOFF ».

Le siège social et principal lieu d'affaires d'Organto est situé au 1090, rue Hamilton, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2R9 au Canada.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale du coronavirus COVID-19. Depuis lors, des millions de cas de la maladie ont été déclarés dans le monde, y compris dans des régions importantes pour les activités de la Société sur le plan des ventes, de l'approvisionnement en produits et d'autres aspects de sa chaîne d'approvisionnement. La Société a tout de même poursuivi ses activités pendant cette période. Les chaînes d'approvisionnement des aliments essentiels ont été maintenues en ces temps difficiles, mais non sans problèmes liés à la logistique et à la main-d'œuvre, et la Société a continué de travailler avec ses partenaires d'approvisionnement et ses clients pour mettre les produits sur le marché. Alors que la pandémie de coronavirus se propage dans le monde entier, les effets précis sur les activités de la Société sont inconnus pour le moment et difficiles à prévoir. La prolongation de la pandémie, y compris la possibilité que surviennent des vagues supplémentaires dans de nombreux pays déjà touchés, ou une augmentation spectaculaire des mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la transmission du virus pourrait entraîner la fermeture temporaire des principaux fournisseurs tiers de la Société ou de la Société elle-même, ce qui pourrait entraîner une pénurie de matières premières et de produits finis. De plus, si un ou plusieurs clients importants de la Société devaient fermer pendant une période prolongée, la Société pourrait ne pas être en mesure de leur expédier des produits, et les consommateurs pourraient réduire leur volume d'achats, ce qui aurait également une incidence défavorable sur les ventes nettes de la Société. Les sanctions économiques mises en œuvre en 2022 par l'Union européenne et d'autres pays en réponse au conflit entre la Russie et l'Ukraine auront également des répercussions économiques sur la Société. Les ventes aux clients en Russie ont représenté moins de 5 % des ventes totales de 2021 et, bien que les produits initialement destinés à la vente en Russie soient disponibles pour la vente ailleurs pendant la période où les sanctions demeurent en vigueur, leur vente ne peut être garantie. L'un des événements susmentionnés ou d'autres conséquences imprévues risquent d'avoir des retombées négatives graves sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société continuera de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Si l'hypothèse de la continuité d'exploitation devenait inappropriée, d'autres ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs pourraient être nécessaires. Les activités de la Société ont toujours été financées par l'émission de capital social, des emprunts bancaires, des emprunts à court terme et des emprunts convertibles. Au 31 décembre 2021, la Société disposait d'un fonds de roulement de 9 682 809 \$ (2 580 088 \$ au 31 décembre 2020) et d'un déficit accumulé de 34 564 834 \$ (28 224 170 \$ au 31 décembre 2020). Par conséquent, sa capacité à réaliser la valeur comptable de ses actifs et à poursuivre ses activités comme entreprise en exploitation est fonction de sa capacité à obtenir un financement supplémentaire au besoin, un soutien financier continu de parties liées et ultimement de mener des activités rentables à l'avenir. Les facteurs décrits indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB ») et aux interprétations du Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »). Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés aux fins de publication le 2 mai 2022.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, comme l'exigent les prises de position IFRS. De plus, les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

c) Base de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales comme suit :

Entité	Emplacement	Participation	Statut
Organto Europe B. V.	Pays-Bas	100 %	Filiale consolidée
Fresh Organic Choice B.V.	Pays-Bas	100 %	Filiale consolidée
Beeorganic B.V.	Pays-Bas	100 %	Filiale consolidée
Organto de Mexico, S.A.	Mexique	100 %	Filiale consolidée
Organto Argentina S.A.	Argentine	100 %	Filiale consolidée
Organto Guatemala, S.A.	Guatemala	100 %	Filiale consolidée

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Le contrôle existe lorsque l'entité mère a le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité de manière à tirer des avantages des activités de celle-ci. Les filiales sont incluses dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

d) Utilisation d'estimations et de jugements

Estimations et hypothèses importantes

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction de la Société examine régulièrement ces estimations et hypothèses sous-jacentes en fonction de l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les révisions apportées aux estimations sont ajustées de manière prospective dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées.

Les estimations et les hypothèses en cas de risque d'ajustements importants des actifs et des passifs dans les périodes futures comprennent la juste valeur des placements de la Société dans les titres, les estimations de la durée de vie utile des actifs à long terme, l'évaluation des stocks, la recouvrabilité des débiteurs, les passifs financiers, les paiements à base d'actions, la rémunération en actions et la recouvrabilité et l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Jugements importants

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, à l'exclusion de celui impliquant des estimations, qui influe sur l'application des méthodes comptables. Les jugements les plus importants dans la préparation des états financiers de la Société comprennent l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, ainsi que le classement des charges et le classement des instruments financiers.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables

a) Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées lorsque le contrôle des produits est transféré aux clients de la Société, soit lorsque les produits sont expédiés aux clients. Le circuit et prix de vente des produits sont à l'entière discrétion du client, et il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. Une fois que les produits sont livrés aux clients de la Société, les risques de désuétude et de perte sont transférés au client, les produits conformes au bon de commande ont été acceptés, les dispositions d'acceptation sont arrivées à échéance ou la Société dispose d'une preuve objective que tous les critères d'acceptation ont été respectés.

Aucun élément de financement n'est réputé existant, puisque les ventes sont effectuées selon des modalités de crédit standard pour le marché.

Une créance est comptabilisée lorsque les produits sont livrés, car il s'agit du moment où la contrepartie est inconditionnelle, car seul le passage du temps est requis avant que le paiement ne soit exigible.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de la Société se composent de produits finis. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des coûts d'achèvement et de mise en vente.

c) Conversion des devises

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les monnaies fonctionnelles sont les suivantes :

Entité	Monnaie fonctionnelle
Organto Foods Inc.	Dollar canadien
Organto Europe B. V.	Euro
Fresh Organic Choice B.V.	Euro
Beeorganic B.V.	Euro
Organto de Mexico, S.A.	Peso mexicain
Organto Argentina S.A.	Peso argentin
Organto Guatemala, S.A.	Quetzal guatémaltèque

Les déterminations de la monnaie fonctionnelle ont été effectuées au moyen d'une analyse des facteurs de considération définis dans IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les éléments non monétaires évalués au coût historique continuent d'être comptabilisés au taux de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont présentés au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change découlant de la conversion ou du règlement d'éléments monétaires sont comptabilisés en résultat dans l'état du résultat global (de la perte globale) de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (de la perte globale) dans l'état du résultat global, si les gains et les pertes découlant de ces éléments non monétaires sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque le gain ou la perte non monétaire est comptabilisé en résultat, la composante de change est également comptabilisée en résultat.

Établissements à l'étranger :

Les résultats financiers et la situation financière des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation de la Société sont convertis comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis aux taux de change de fin de période en vigueur à cette date de clôture;
- les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de la période.

Les écarts de change découlant de la conversion des devises des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et dans la réserve au titre de la conversion des devises de la Société, dans les capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle l'établissement est cédé.

d) Dépréciation d'actifs à long terme

À chaque date de clôture, la Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs à long terme pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la dépréciation, le cas échéant.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie provenant de l'utilisation continue et qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou l'« UGT »).

Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est réduite à sa valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée en charges dans l'état des résultats.

Les dépréciations comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou n'existe plus. Une dépréciation est réduite s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une dépréciation est reprise uniquement lorsque la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

e) Instruments financiers

Classement

La Société classe ses instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou au coût amorti. La Société détermine le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement des instruments d'emprunt dépend du modèle d'affaires que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés à la JVRN. En ce qui concerne les autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable, le jour de l'acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN ou si la Société a choisi de les évaluer à la JVRN.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers de la Société aux termes des IFRS :

Actifs/passifs financiers	Classement IFRS 9
Trésorerie	JVRN
Débiteurs	Coût amorti
Titres de placement	JVRN
Créditeurs	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti
Débentures convertibles	Coût amorti

Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée ou diminuée des coûts de transaction et, par la suite, au coût amorti diminué de toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la JVRN

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges dans l'état du résultat global. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la JVRN sont inclus dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVRN, tout changement associé au risque de crédit de la Société sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

La Société comptabilise une provision pour pertes sur créances attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la Société évalue la provision de l'actif financier à un montant égal aux pertes sur créances attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, la Société évalue la provision de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour les douze mois à venir. La Société doit comptabiliser dans les états consolidés du résultat global, à titre de plus-value ou moins-value, le montant des pertes sur créances attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la provision à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les gains et pertes à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans l'état du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations en vertu des passifs financiers sont acquittées, annulées ou échues. En général, la différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et à payer, y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans l'état du résultat global.

f) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés des comptes de caisse et sont comptabilisés en résultat selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

La charge d'intérêts comprend la charge d'intérêts sur les emprunts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est présentée après déduction du produit d'intérêts reçu.

g) Impôts

L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat, sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres; dans ce cas, il est comptabilisé dans les capitaux propres. La charge d'impôt exigible est l'impôt à payer prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, ajustée pour tenir compte des modifications apportées à l'impôt exigible des exercices précédents.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales des différences temporaires en appliquant les taux d'imposition quasi adoptés prévus par la loi qui s'appliquent aux exercices futurs aux différences entre les valeurs comptables des états financiers et les valeurs fiscales des actifs et des passifs existants.

L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur l'impôt différé est généralement comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est pratiquement en vigueur.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé s'il est probable que de futurs gains imposables seront disponibles au titre desquels l'actif pourra être utilisé. Dans la mesure où la Société juge qu'il est peu probable qu'un actif d'impôt différé soit recouvré, l'actif d'impôt différé est réduit.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et que la Société a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts exigibles sur une base nette. L'impôt exigible et l'impôt différé se rapportant à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat global.

h) Perte par action

La perte par action est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le calcul de la perte diluée par action suppose que les options et les bons de souscription en circulation qui sont dans le cours sont exercés et que le produit est utilisé pour racheter des actions de la Société au cours moyen des actions pour la période. L'ajustement consiste à augmenter le nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat dilué par action et n'est comptabilisé que lorsque l'ajustement est dilutif.

i) Paiements à base d'actions

La Société accorde des attributions à base d'actions, y compris des options, comme un élément de la rémunération des administrateurs, des dirigeants, des employés et des fournisseurs de services.

La Société utilise le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur de toutes les options sur actions attribuées, modifiées ou réglées au cours de la période. La charge salariale est comptabilisée en fonction de la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution, qui est amortie sur la période d'acquisition des droits. Chaque date de clôture précédant l'acquisition des droits, la charge cumulée représentant la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré et la meilleure estimation de la direction des attributions dont l'acquisition des droits est attendue est calculée. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions qui ne sont finalement pas acquises. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu, ainsi que tout montant connexe dans la réserve au titre des paiements à base d'actions, sont portés au crédit du capital social.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

j) Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à la juste valeur et les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat. Les gains et les pertes réalisés à la vente de titres de placement sont comptabilisés comme la différence entre le produit et la valeur comptable. Les gains et les pertes non réalisés découlant des réévaluations à la fin de la période sont calculés en fonction des cours de clôture à la fin de la période, tels qu'ils sont négociés sur des bourses reconnues, lorsqu'ils sont disponibles, ou sont estimés au moyen d'une combinaison du prix du financement le plus récent impliquant du financement provenant d'investisseurs externes et du produit prévu. La juste valeur des titres de placement assujettis à des restrictions de négociation est actualisée pour tenir compte de ces restrictions de négociation.

k) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiées lors d'une acquisition d'entreprise sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les immobilisations incorporelles sont ensuite évaluées déduction faite du cumul des amortissements et de toute dépréciation. Les noms commerciaux sont amortis sur 5 ans et les relations clients et fournisseurs sur 10 ans. L'amortissement est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

L'écart d'acquisition représente l'excédent de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition n'est pas amorti.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Une dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats lorsque la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

Certains montants de l'exercice précédent ont été ajustés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

4. Nouvelles normes comptables

La Société n'a pas adopté de nouvelles normes comptables ou d'amendements au cours de l'exercice considéré qui ont eu une incidence importante sur ses états financiers.

5. Débiteurs

	31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Créances commerciales	2 877 709	861 446
TVA recouvrable	153 971	2 471
Réclamations d'assurance à recevoir	-	35 973
Autres	130 225	15 313
	3 161 905	915 203

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

6. Stocks

	31 décembre 2021 (\$)	2020 (\$)
Produits finis	316 324	40 163
	316 324	40 163

7. Frais payés d'avance

	31 décembre 2021 (\$)	2020 (\$)
Avances aux producteurs tiers	2 699 216	635 223
Assurance payée d'avance	6 667	6 167
Autres avances et acomptes	10 000	-
	2 715 883	641 390

8. Titres de placement

En juin 2019, Organto a conclu une convention d'achat d'actions (la « Convention ») visant la vente de ses actions de Medicannabis S.A.S. (« Medicannabis ») et de la propriété intellectuelle connexe, laquelle se composait de licences, de graines et de droits aux cultivars, à Xebra Brands Ltd. (« Xebra ») en contrepartie d'une combinaison d'actions de Xebra, d'un montant au comptant, d'un règlement de dette et un droit de préemption quant à la distribution des produits de cannabis de Xebra à travers l'Europe. Xebra est une société à capital fermé de cannabis canadienne en émergence qui conçoit des produits de consommation à base de cannabis à forte marge, principalement des boissons infusées au cannabis. Les actions ordinaires de Xebra ont été inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes en octobre 2021 sous le symbole XBRA.

Aux termes de la Convention, Organto, conjointement avec les anciens actionnaires et certains conseillers de Medicannabis, ont reçu un total de 10 000 000 actions ordinaires de Xebra, soit 7 124 630 actions ordinaires à Organto et 2 875 370 actions ordinaires aux anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis. La Société a obtenu l'approbation des actionnaires et de la TSX-V en octobre 2019, et la clôture de la transaction a eu lieu en décembre 2019. À la réception des actions de Xebra en décembre 2019, les anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis ont remis les 7 461 538 actions ordinaires précédemment émises d'Organto dans le cadre de l'acquisition de Medicannabis en novembre 2018, et ces actions ont été annulées.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, la Société a retourné 514 625 actions de Xebra à Xebra pour un produit de 10 292 \$. Aucun gain ni aucune perte n'a été réalisé sur ce transfert puisque le produit était égal à la valeur comptable des actions.

En outre, au cours du deuxième trimestre de 2021, la Société a vendu son droit de préemption à Xebra pour un produit de 200 000 actions ordinaires de Xebra. Aucune valeur n'a jamais été attribuée au droit de préemption, étant donné qu'il est incertain quand ou si Organto pourrait commencer à distribuer de manière rentable les produits Xebra en Europe. Une valeur de 0,17 \$ par action a été utilisée pour les actions reçues et une somme de 34 000 \$ a été enregistrée comme autre produit au deuxième trimestre.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la Société a réalisé une perte de 141 164 \$ lorsqu'elle a vendu 3 528 727 actions de Xebra pour un produit de 458 720 \$.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 3 281 278 actions ordinaires de Xebra, qui sont toutes assujetties à des restrictions de négociation qui expirent entre mars 2022 et septembre 2023. Au 31 décembre 2021, la Société a réévalué les actions de Xebra et leur valeur comptable de 1 051 615 \$ au 31 décembre 2021 représente un escompte par rapport à leur valeur marchande de 1 246 886 \$ afin de tenir compte de ces restrictions de négociation. La Société a comptabilisé une réévaluation à la hausse nette de 587 209 \$ pour les réévaluations effectuées en 2021. Après le 31 décembre 2021, la valeur marchande des actions de Xebra a diminué d'environ 50 %.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Puisque les actions de Xebra n'étaient pas encore cotées en bourse au 31 décembre 2020, leur juste valeur a été estimée en utilisant une combinaison du prix du financement le plus récent impliquant un financement par des investisseurs externes et du produit attendu pour une valeur comptable totale de 1 040 582 \$ au 31 décembre 2020. La Société a comptabilisé une réévaluation à la baisse de 1 096 807 \$ au 31 décembre 2020.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le nom commercial et les relations clients acquis lorsque la Société a acheté la totalité des actions en circulation de Fresh Organic Choice BV (« Fresh Organic Choice ») et Beeorganic B. V. (« Beeorganic ») ainsi que les activités d'exploitation de Zimbabwe Marketing Services B.V. (« ZMS »). Les noms commerciaux sont amortis sur 5 ans et les relations clients et fournisseurs sur 10 ans. Leur amortissement est inclus dans le compte Frais de vente et frais administratifs de l'état consolidé du résultat global.

Immobilisations incorporelles				
	Noms commerciaux (\$)	Listes de clients et fournisseurs (\$)	Total (\$)	Écart d'acquisition (\$)
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	-	-	-	-
Acquisition de filiales	66 070	1 064 767	1 130 837	755 200
Change	-	3 464	3 464	2 239
Au 31 décembre 2021	66 070	1 068 231	1 134 301	757 439
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	-	-	-	-
Amortissement	(12 663)	(34 867)	(47 530)	-
Change	-	3	3	-
Au 31 décembre 2021	(12 663)	(34 864)	(47 527)	-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	53 407	1 033 367	1 086 774	757 439

En janvier 2021, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de Fresh Organic Choice, une société à capital fermé néerlandaise et un fournisseur à long terme d'une gamme étendue d'herbes biologiques fraîches coupées, commercialisées sous la marque Fresh Organic Choice et dans des formats de marque maison, et vendues partout en Europe. La contrepartie de l'acquisition comprenait le paiement de 150 000 € au comptant, l'émission de 839 570 actions ordinaires d'Organto d'une juste valeur de 179 495 \$ et une contrepartie conditionnelle à payer à l'ancien propriétaire d'un maximum de 100 000 € fondée sur des cibles de croissance préétablies à atteindre au cours des trois prochaines années. Les actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années.

En novembre 2021, la Société a acquis 100 % des actions en circulation de Beeorganic, société à capital fermé néerlandaise et fournisseur de bananes biologiques à long terme qui sont vendues partout en Europe. La contrepartie de l'acquisition comprenait le paiement de 600 000 € au comptant, l'émission de 1 579 670 actions ordinaires d'Organto d'une juste valeur de 402 816 \$ et une contrepartie conditionnelle à payer à un ancien propriétaire d'un maximum de 150 000 € fondée sur des cibles de croissance préétablies à atteindre au cours des trois prochaines années. Les actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

En novembre 2021, la Société a acquis les actifs d'exploitation, y compris les relations clients et fournisseurs ainsi que certaines demandes de marque de commerce, de ZMS, une société à capital fermé néerlandaise sous le contrôle du co-chef de la direction d'Organto et d'un autre membre de l'équipe de haute direction d'Organto en Europe. ZMS vend des fruits et légumes biologiques non génétiquement modifiés provenant de plusieurs régions de croissance en Afrique à divers clients européens. La contrepartie de l'acquisition a été constituée de l'émission de 1 645 643 actions ordinaires d'Organto d'une juste valeur de 394 954 \$ qui sont assujetties à des dispositions d'entiercement et qui pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années.

La répartition de la contrepartie versée s'établissait comme suit :

	Fresh Organic Choice (\$)	Beeorganic (\$)	ZMS (\$)	Total (\$)
Payé au comptant	230 475	855 000	-	1 085 475
Actions émises	179 496	-	-	179 496
Actions à émettre	-	402 816	394 954	797 770
Juste valeur des paiements de contrepartie conditionnelle	117 553	43 315	-	160 868
	527 524	1 301 131	394 954	2 223 609
Actifs nets acquis :				
Trésorerie	70 229	188 827	-	259 056
Débiteurs	288 935	451 909	-	740 844
TVA à recevoir	15 156	26 114	-	41 270
Stocks	33 726	176 391	-	210 117
Immobilisations incorporelles	324 202	566 723	239 912	1 130 837
Écart d'acquisition	176 713	423 445	155 042	755 200
Passif d'impôt différé	(45 583)	(85 917)	-	(131 500)
Créditeurs et charges à payer	(335 854)	(446 361)	-	(782 215)
	527 524	1 301 131	394 954	2 223 609

Les résultats d'exploitation de Fresh Organic Choice sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à compter du 14 janvier 2021, date à laquelle Organto a commencé à exercer un contrôle sur Fresh Organic Choice. Fresh Organic Choice a généré des produits de 2 803 099 \$ et un résultat net de 122 685 \$ pour la période allant du 14 janvier 2021 au 31 décembre 2021, ainsi que des produits non audités de 2 926 000 \$ et un résultat net non audité de 129 000 \$ pour l'ensemble de 2021. La juste valeur des paiements de contrepartie conditionnelle a été calculée en utilisant la valeur actualisée des paiements futurs prévus à un taux d'actualisation de 31 % et comptabilisée dans les charges à payer. D'après le rendement historique de Fresh Organic Choice, il est prévu que les cibles de contrepartie conditionnelle seront entièrement atteintes dans la première année et la valeur comptable des paiements de contrepartie conditionnelle sera désactualisée au cours de la prochaine année ou lorsque payée au complet.

Les résultats d'exploitation de Beeorganic sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à compter du 17 novembre 2021, date à laquelle Organto a commencé à exercer un contrôle sur Beeorganic. Beeorganic a généré des produits de 610 281 \$ et une perte nette de 31 042 \$ pour la période allant du 17 novembre 2021 au 31 décembre 2021, ainsi que des produits non audités de 5 765 000 \$ et un résultat net non audité de 533 000 \$ pour l'ensemble de 2021. La juste valeur des paiements de contrepartie conditionnelle a été calculée au moyen d'une simulation de Monte-Carlo utilisant un mouvement brownien géométrique, qui tient compte de la volatilité de l'entreprise et de sa capacité à générer les marges brutes requises au fil du temps, conformément aux techniques de modélisation présentées dans le rapport consultatif d'évaluation de la contrepartie conditionnelle de février 2019 de The Appraisal Foundation. D'après le rendement historique de Beeorganic, il est prévu que les cibles de contrepartie conditionnelle seront entièrement atteintes d'ici 2025 et la valeur comptable des paiements de contrepartie conditionnelle sera désactualisée au cours de cette période ou lorsque payée au complet. La juste valeur des paiements de contrepartie conditionnelle est comptabilisée dans les charges à payer.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Les résultats d'exploitation liés aux actifs d'exploitation de ZMS sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à compter du 24 novembre 2021, date à laquelle Organto a commencé à exercer un contrôle sur ces actifs. En raison des retards causés par les conditions météorologiques, les produits qui devaient être offerts en 2021 n'étaient pas disponibles avant 2022 et les actifs d'exploitation de ZMS n'ont pas généré de produits ni de résultat net au cours de la période allant du 24 novembre 2021 au 31 décembre 2021, mais ont généré des produits non audités de 570 000 \$ et un résultat net non audité de 73 000 \$ pour l'ensemble de 2021.

Les acquisitions de Fresh Organic Choice, de Beeorganic et des actifs de ZMS ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou repris à la date d'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et le coût d'acquisition excédant la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé à titre d'écart d'acquisition.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la comptabilisation d'un prix d'achat donnant lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition dans le cadre des acquisitions de Fresh Organic Choice et de Beeorganic, citons l'acquisition de talents dans le domaine des ventes et de l'approvisionnement en produits, les occasions de croissance prévues découlant de l'intégration d'ententes d'approvisionnement établies dans la plateforme de commercialisation existante de la Société, l'ajout d'une nouvelle catégorie de produits disponibles à la vente et la possibilité de commercialiser ces nouveaux produits sous la marque I AM Organic de la Société.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la comptabilisation d'un prix d'achat donnant lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition dans le cadre de l'acquisition des actifs de ZMS, citons les occasions de croissance prévues découlant de l'intégration d'ententes d'approvisionnement établies dans la plateforme de commercialisation existante de la Société, la pénétration d'une nouvelle région productrice afin d'accroître l'offre à venir de produits disponibles à la vente et l'augmentation du nombre de produits pouvant être commercialisés sous la marque I AM Organic de la Société.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Fresh Organic Choice et de Beeorganic ne sont pas déductibles aux fins du calcul de l'impôt, et des impôts différés de 131 500 \$ ont été comptabilisés et ajoutés à la valeur comptable de leur écart d'acquisition respectif.

10. Emprunts à court terme

Emprunts garantis portant intérêt

Au cours de 2019, la Société a reçu 419 100 \$ au titre d'emprunts à court terme de plusieurs parties, y compris des dirigeants et des administrateurs. Ces emprunts étaient garantis par une partie des titres de placement de la Société et portaient intérêt au taux annuel de 12 % pour une durée de six mois. En février 2020, la Société a émis 2 135 764 bons de souscription relativement au 419 100 \$ d'emprunts garantis portant intérêt. Ces bons de souscription pouvaient être exercés pendant une période de 12 mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action.

En avril 2020, la Société a conclu des ententes pour prolonger ces emprunts comme suit : 211 500 \$ des emprunts qui devaient venir à échéance en avril 2020 et 72 600 \$ des emprunts qui devaient venir à échéance en juin 2020, désormais arriveraient à échéance le 3 octobre 2020 et le 13 décembre 2020, respectivement. Les emprunts restants de 135 000 \$ qui devaient venir à échéance en avril 2020 ont été prolongés jusqu'au 3 juillet 2020. Aucune autre modification n'a été apportée aux modalités de ces emprunts.

La Société a émis des débentures convertibles (note 13) pour régler un montant de 73 500 \$ et 1 200 000 actions ordinaires (note 14) pour régler un montant de 60 000 \$ de ces emprunts. Les emprunts restants d'un montant de 285 600 \$ ont été remboursés au comptant en 2020.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Emprunts non garantis portant intérêt

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a reçu des crédits-relais de 818 740 \$ d'initiés et de certains actionnaires. Les taux d'intérêt variaient de 0 % à 8 %, les intérêts étant payés en versements mensuels égaux d'un montant total de 5 000 \$ par mois pour tous les emprunts portant intérêt. Deux de ces emprunts ont été réglés en mars 2019 lorsque la Société a vendu son usine de transformation au Guatemala. Aux termes de la convention de vente, une partie de la contrepartie payée consistait en la remise des prêts d'Organizacion de Marcadeo S.A., une société contrôlée par les actionnaires fondateurs d'Organto Guatemala, S.A., venant à échéance les 27 mars et 5 avril 2019. Tous les emprunts étaient non garantis et d'une durée d'un an.

En avril 2019, la Société a conclu une entente visant à prolonger d'un an les crédits-relais non garantis restant dus qui portaient intérêt. En avril 2020, la Société a conclu une nouvelle entente visant la prolongation de ces crédits-relais jusqu'au 15 mars 2021, puis en juin 2020, la date d'échéance a été reportée de nouveau au 1^{er} octobre 2021. Le taux d'intérêt sur ces emprunts a été changé à 12 % et les emprunts étaient assortis de versements mensuels de capital et d'intérêts de 12 500 \$ à compter de juillet 2020. Ces crédits-relais étaient également assujettis à des paiements forfaitaires supplémentaires fondés sur les fonds obtenus au moyen de financements par actions, de l'exercice de bons de souscription et du produit tiré de la cession des titres de placement de la Société.

Dans le cadre de l'entente de prolongation conclue en avril 2020, la Société a convenu d'attribuer 1 500 000 bons de souscription au prêteur pour une période de dix-huit mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action, sous réserve des politiques de la Bourse de croissance TSX relatives aux paiements de capital auxquels les bons de souscription s'appliquent. Ces bons de souscription ont été émis en juillet 2020 et avaient une juste valeur totale de 70 500 \$ qui a été passée en charges à titre de coût de financement en 2020. La juste valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 122 %, taux d'intérêt sans risque de 0,24 %, durée prévue de 1,5 an et aucun rendement en dividende.

Les paiements réguliers et forfaitaires combinés en 2020 s'élevaient à 213 783 \$, dont 167 650 \$ ont été appliqués au capital et 46 133 \$ aux intérêts. En octobre 2020, le prêteur a exercé les 1 500 000 bons de souscription émis en juillet 2020 et le coût d'exercice de 97 500 \$ de ces bons de souscription a été appliqué au capital des emprunts non remboursés. Une perte de change de 2 174 \$ a été réalisée sur les paiements d'emprunts effectués au cours de 2020.

Ces prêts ont été remboursés en totalité, avec les intérêts courus, en janvier 2021. Une perte de change de 1 057 \$ a été réalisée sur les paiements d'emprunts effectués au cours de 2021.

Emprunts non garantis ne portant pas intérêt

En 2018 et 2019, la Société a reçu 364 785 \$ en emprunts à court terme de plusieurs parties, y compris des dirigeants et des administrateurs, dont certains étaient libellés et remboursables en dollars américains et en euros. Ces emprunts n'étaient assortis d'aucune condition de remboursement fixe. En 2019, 55 000 \$ au titre des emprunts ont été pris en charge par Xebra et la Société a remboursé 94 085 \$ et a converti 91 500 \$ au titre des emprunts en emprunts garantis portant intérêt.

Au cours de l'année 2020, la Société a reçu un montant au comptant de 484 070 \$ et a converti un montant de 72 603 \$ des créditeurs en emprunts à court terme, dont certains étaient libellés en dollars américains et en euros. Ces emprunts n'étaient assortis d'aucune condition de remboursement fixe. En 2020, la Société a remboursé 410 700 \$ et réglé 284 150 \$ au titre des emprunts en émettant des débentures convertibles (note 13). Une perte de change de 25 415 \$ a été réalisée relativement à ces emprunts en 2020.

Billet à ordre en faveur de Xebra

La Société a signé un billet à ordre en faveur de Xebra pour un produit au comptant de 100 000 \$ en 2020. Ce prêt a été remboursé plus tard en 2020 et une perte de change de 6 608 \$ a été réalisée.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du solde des emprunts :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 097 024
Nouveaux emprunts	484 070
Capital remboursé	(974 314)
Règlement des crédateurs	72 603
Déventures convertibles émises	(357 650)
Actions ordinaires émises	(60 000)
Change	34 221
Solde au 31 décembre 2020	295 954
Capital remboursé	(295 954)
Solde au 31 décembre 2021	-

11. Emprunt bancaire

En janvier 2019, la Société a établi une facilité de crédit renouvelable auprès d'une banque mexicaine pour un montant maximal de 500 000 \$ US. Les intérêts étaient payables mensuellement à un taux de 12 % sur les fonds empruntés. Les fonds empruntés devaient être remboursés dans un délai de 180 jours, après quoi ils pouvaient être empruntés de nouveau. En juin 2020, la facilité de crédit a été augmentée à 1 000 000 \$ US. Elle était garantie par une débenture convertible pouvant être émise pour régler le capital emprunté. En octobre 2020, une débenture convertible d'une valeur nominale de 677 500 \$ a été émise et immédiatement convertie en 13 550 000 actions ordinaires pour régler un montant de 500 000 \$ US au titre de la facilité de crédit. En novembre 2020, une débenture convertible d'une valeur nominale de 677 500 \$ a été émise et immédiatement convertie en 13 550 000 actions ordinaires pour régler le solde de 500 000 \$ US de la facilité de crédit.

En décembre 2020, un nouvel emprunt bancaire renouvelable d'une durée de deux ans a été établi auprès de la même banque pour un montant de 750 000 \$ US et le montant total a été prélevé. Les intérêts étaient payables mensuellement à un taux annuel de 8 %. Cette facilité de crédit était garantie par une débenture convertible pouvant être émise pour régler le capital emprunté. En juillet 2021, une débenture convertible d'une valeur nominale de 963 150 \$ a été émise et immédiatement convertie en 3 210 500 actions ordinaires pour régler la totalité de l'emprunt bancaire. Les coûts d'émission de l'emprunt et de la sûreté connexe ont initialement été déduits du produit et amortis sur la durée de deux ans de l'emprunt. Le solde des coûts non amortis a été entièrement passé en charges au moment du règlement de l'emprunt. La valeur de marché des 3 210 500 actions ordinaires était de 1 589 198 \$ et la différence entre la valeur de marché des actions et la valeur nominale des débentures, ainsi que le solde des frais d'émission d'emprunt non amortis ont été comptabilisés à titre de perte sur le règlement de l'emprunt bancaire (note 18).

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du solde :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	650 894
Produit de la facilité de crédit à 12 %	1 362 369
Paiements effectués au titre de la facilité de crédit à 12 %	(672 916)
Règlement en actions au moyen de débentures convertibles	(1 355 000)
Produit de la facilité de crédit à 8 %	962 625
Frais d'émission d'emprunt	(126 129)
Change	7 611
Solde au 31 décembre 2020	829 454
Amortissement des frais d'émission d'emprunt	36 785
Règlement en actions au moyen de débentures convertibles	(963 150)
Frais d'émission d'emprunt non amortis	89 334
Change	7 577
Valeur comptable au 31 décembre 2021	-

12. Emprunt au titre du CUEC

La Société a reçu un produit de 40 000 \$ en septembre 2020 et un produit additionnel de 20 000 \$ en décembre 2020 en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »). L'emprunt porte intérêt à 0 %, et aucun remboursement de capital n'est requis. L'emprunt peut être remboursé en tout temps et un montant de 20 000 \$ sera remis si l'emprunt est remboursé intégralement avant le 31 décembre 2022. Si l'emprunt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il peut être converti en un emprunt à terme de trois ans portant intérêt au taux annuel de 5 % payable mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2023.

13. Débentures convertibles

Série de mai 2022

En mai 2020, la Société a conclu un placement privé de débentures convertibles d'une valeur nominale totale de 720 300 \$. Les débentures étaient non garanties, avaient une durée de deux ans et portaient intérêt au taux annuel de 10 % payable à terme échu à compter de l'année suivant leur date d'émission. Les débentures étaient convertibles en actions d'Organto au prix de 0,05 \$ l'action au cours des 12 premiers mois, puis de 0,10 \$ l'action par la suite. Les intérêts n'étaient pas convertibles. Le porteur pouvait convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps et la Société avait le droit d'exiger la conversion de ces débentures.

Des débentures d'une valeur nominale de 665 300 \$ ont été converties en 2020, ce qui a donné lieu à l'émission de 13 306 000 actions ordinaires. Les débentures restantes d'une valeur nominale de 55 000 \$ ont été converties en janvier 2021, ce qui a donné lieu à l'émission de 1 100 000 actions ordinaires.

Série de décembre 2022

En décembre 2020, la Société a conclu un placement privé de débentures convertibles d'une valeur nominale totale de 3 356 850 \$. Les débentures ne sont pas garanties, ont une durée de deux ans et portent intérêt au taux annuel de 8 % payable à terme échu à compter d'un an suivant leur date d'émission.

Les débentures sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,30 \$ l'action, et les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps. Si, à tout moment après le 29 avril 2021, le cours de clôture des actions de la Société dépasse 0,45 \$ ou plus pendant 10 jours de bourse consécutifs, la Société a le droit d'exiger la conversion des débentures.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

La Société a calculé un montant de 3 076 872 \$ comme étant la juste valeur de la composante passif des débentures, le montant résiduel de 279 978 \$ étant attribué à la composante capitaux propres des débentures. La composante passif des débentures est augmentée à la valeur nominale de l'emprunt sur la durée de deux ans.

Un montant total de 191 775 \$ en commissions d'intermédiaire a été attribué aux composantes passif et capitaux propres des débentures, dont 126 084 \$ au comptant. Les intermédiaires ont également reçu 420 280 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ pour une période de deux ans. Ces bons de souscription d'intermédiaire ont une juste valeur totale de 65 691 \$.

Des débentures d'une valeur nominale de 577 000 \$ ont été converties en 2021, ce qui a donné lieu à l'émission de 2 839 995 actions ordinaires.

Cette série de débentures, dont l'échéance est le 29 décembre 2022, est classée à court terme.

Série de janvier 2023

En janvier 2021, la Société a conclu un placement privé de débentures convertibles d'une valeur nominale totale de 310 000 \$. Les débentures ne sont pas garanties, ont une durée de deux ans et portent intérêt au taux annuel de 8 % payable à terme échu à compter d'un an suivant leur date d'émission.

Les débentures sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,30 \$ l'action, et les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps. Si, à tout moment après le 5 mai 2021, le cours de clôture des actions de la Société dépasse 0,45 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs, la Société a le droit d'exiger la conversion des débentures.

La Société a calculé un montant de 284 144 \$ comme étant la juste valeur de la composante passif des débentures, le montant résiduel de 7 856 \$ étant attribué à la composante capitaux propres des débentures. La composante passif des débentures est augmentée à la valeur nominale de l'emprunt sur la durée de deux ans.

Des commissions d'intermédiaire de 18 000 \$ ont été payées au comptant et comptabilisées en 2021. Les autres coûts de transaction liés aux débentures de janvier 2023 ont été comptabilisés en 2020, de même que les coûts liés aux débentures de la série de décembre 2022.

Cette série de débentures, dont l'échéance est le 4 janvier 2023, est classée à long terme.

Série de novembre 2026

En novembre 2021, la Société a conclu un placement de débentures convertibles d'une valeur nominale totale de 8 050 000 \$. Les débentures ne sont pas garanties, ont une durée de cinq ans et portent intérêt au taux annuel de 8 % payable à terme échu à compter d'un an suivant leur date d'émission.

Les débentures sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,50 \$ l'action, et les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps après le 30 novembre 2023. Si, à tout moment après le 30 novembre 2023, le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de la Société à la TSX-V est supérieur à 0,625 \$, la Société a le droit d'exiger la conversion des débentures. La Société peut rembourser la totalité ou une partie des débentures convertibles en émettant des actions ordinaires d'une valeur de 1 053 \$ en fonction de leur cours actuel pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur nominale des débentures convertibles. La Société peut également verser la totalité ou une partie des intérêts à payer en émettant des actions ordinaires au fiduciaire pour les débentures qui doit vendre les actions ordinaires et utiliser le produit pour payer les intérêts exigibles aux porteurs de débentures.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

La Société a calculé un montant de 6 278 676 \$ comme étant la juste valeur de la composante passif des débentures, le montant résiduel de 1 771 324 \$ étant attribué à la composante capitaux propres des débentures. La composante passif des débentures est augmentée à la valeur nominale de l'emprunt sur la durée de cinq ans.

Des coûts de transaction de 956 627 \$ ont été payés comptant, dont 483 000 \$ en commissions d'intermédiaire, dont 126 084 \$ ont été payés comptant. Les intermédiaires ont également reçu 966 000 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,50 \$ pour une période de deux ans. Ces bons de souscription d'intermédiaire ont une juste valeur totale de 258 888 \$. Un montant total de 1 215 515 \$ en coûts de transaction a été attribué aux composantes passif et capitaux propres des débentures.

Cette série de débentures, dont l'échéance est le 30 novembre 2026, est classée à long terme.

Le tableau suivant présente un sommaire des débentures convertibles :

	(\$)
Débentures convertibles émises pour :	
Trésorerie	3 517 457
Règlement des créiteurs	201 550
Règlement des emprunts à court terme	357 093
Règlement des intérêts courus	1 050
	4 077 150
Attribué à la composante capitaux propres	(298 907)
Coûts de transaction attribués à la composante passif	(197 088)
Désactualisation	61 652
Converties	(673 680)
Solde au 31 décembre 2020	2 969 127
Débentures convertibles émises pour du comptant	8 360 000
Attribué à la composante capitaux propres	(1 779 180)
Coûts de transaction attribués à la composante passif	(966 102)
Désactualisation	321 089
Converties	(522 537)
Solde au 31 décembre 2021	8 382 397

Débentures convertibles par échéance :

Échéant dans moins d'un an	-
Échéant dans plus d'un an	2 969 127
Solde au 31 décembre 2020	2 969 127
Échéant dans moins d'un an	2 627 670
Échéant dans plus d'un an	5 754 727
Solde au 31 décembre 2021	8 382 397

Des intérêts courus de 336 539 \$ sur toutes les débentures en circulation ont été comptabilisés dans les créiteurs et charges à payer au 31 décembre 2021.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

14. Capital social

a) Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 2021, la Société avait 277 386 653 (243 647 951 au 31 décembre 2020) actions ordinaires émises et en circulation.

En mai 2020, la Société a effectué un placement privé sans courtier de 30 077 900 unités en deux tranches. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix de 0,10 \$ pour une période de deux ans. Si, à tout moment après quatre mois à compter de la date d'émission, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société se négociant à la TSX-V est égal ou supérieur à 0,15 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs ou plus, la Société peut, à sa discrétion exclusive, avancer la date d'expiration des bons de souscription à la première des dates suivantes: le 30^e jour après la date à laquelle cet avis est donné ou la date d'expiration initiale des bons de souscription.

En mai 2020, la Société a clôturé la première tranche de son placement privé sans courtier et a émis 14 000 000 d'unités pour un produit brut de 700 000 \$. La Société a appliqué la méthode résiduelle pour comptabiliser l'émission des bons de souscription, et a comptabilisé 70 000 \$ dans les réserves.

En juin 2020, la Société a clôturé la deuxième et dernière tranche de son placement privé sans courtier et a émis 16 077 900 unités pour un produit brut de 803 895 \$, dont 1 200 000 unités ont été émises pour régler des emprunts à court terme d'un montant de 60 000 \$ (note 10). La Société a appliqué la méthode résiduelle pour constater l'émission des bons de souscription, et a comptabilisé un montant de néant dans les réserves puisque la valeur totale du produit a été attribuée au capital social.

En octobre 2020, la Société a réglé un montant de 84 080 \$ des crédettes en émettant 990 795 actions ordinaires.

En octobre 2020, la Société a émis 2 204 872 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription. Aucun produit au comptant n'a été reçu; le produit de 143 317 \$ a plutôt été attribué au capital de certains emprunts à court terme. En décembre 2020, la Société a émis 4 951 450 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription. Un produit au comptant de 465 145 \$ a été reçu et un montant de 19 500 \$ a été attribué au règlement de certains crédettes.

Pour régler l'emprunt bancaire de 1 000 000 \$ US de la Société, des débentures d'une valeur nominale de 665 300 \$ ont été émises et immédiatement converties en 2020, ce qui a donné lieu à l'émission de 13 306 000 actions ordinaires (note 15).

En novembre et décembre 2020, l'emprunt bancaire de 1 355 000 \$ a été réglé au moyen de débentures convertibles qui ont été immédiatement converties et 27 100 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 4 471 500 \$ ont été émises.

En décembre 2020, la Société a convenu d'émettre 2 000 000 actions à certains dirigeants à titre de prime d'embauche. Ces actions avaient une juste valeur de 512 500 \$ et ont été comptabilisées dans la rémunération à base d'actions. Les actions ont été émises en avril 2021.

En mars 2021, la Société a signé une entente d'approvisionnement exclusif avec un fournisseur mexicain d'avocats biologiques, et afin d'obtenir les droits exclusifs, un total de 1 000 000 actions ordinaires peuvent être émises au fournisseur sur la durée de l'entente en fonction de volumes de livraisons minimaux. L'émission de ces actions en vertu de l'entente d'approvisionnement est assujettie à l'acceptation de la TSX-V et aucune action n'a été émise à ce jour.

En janvier 2021, la Société a émis 839 570 actions ordinaires dans le cadre de la contrepartie versée pour acquérir 100 % de Fresh Organic Choice (note 9). Ces actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

En novembre 2021, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 18 565 062 actions ordinaires pour un produit net de 5 948 060 \$, déduction faite des frais d'émission d'actions de 29 890 \$. Dans le cadre du placement privé, dans l'éventualité de financements futurs par la Société, un des participants au placement privé s'est vu accorder un droit préférentiel de souscription antidilution de participer à ces financements afin de maintenir sa participation de 5 %. Aucune commission d'intermédiaire n'a été payée à l'égard du placement privé et les actions émises sont assujetties à une période de détention venant à échéance en mars 2022.

b) Actions à émettre

En décembre 2020, la Société a convenu d'émettre 2 000 000 actions ordinaires à certains dirigeants à titre de prime d'embauche. Ces actions d'une juste valeur de 512 500 \$ ont été émises en avril 2021.

En janvier 2021, la Société a terminé la documentation relative à la vente en 2019 de ses anciennes installations de transformation situées au Guatemala, et 5 873 357 actions ordinaires d'une juste valeur marchande de 440 494 \$ ont été annulées. Une partie du produit de la vente de ces installations de transformation comprenait l'annulation et le rachat de 5 873 357 actions ordinaires de la Société.

En novembre 2021, la Société a convenu d'émettre 1 579 670 actions ordinaires dans le cadre de la contrepartie versée pour acquérir 100 % de Beeorganic (note 9). Ces actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années. Ces actions ont été émises en mars 2022.

En novembre 2021, la Société a convenu d'émettre 1 645 643 actions ordinaires à titre de contrepartie intégrale versée pour acquérir les actifs d'exploitation de ZMS (note 9). Ces actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois prochaines années. Ces actions ont été émises en février 2022.

c) Options sur actions

La Société a adopté un régime permanent d'options sur actions en vertu duquel le conseil d'administration peut, de temps à autre, attribuer des options aux administrateurs, dirigeants, employés ou fournisseurs de services non salariés jusqu'à concurrence de 10 % des actions ordinaires en circulation de la Société à tout moment, déduction faite des options sur actions déjà réservées aux fins d'émission dans le cadre d'options sur actions attribuées en vertu de régimes d'options sur actions antérieurs de la Société ou attribuées en vertu de tout autre régime d'achat incitatif des employés que la Société pourrait adopter. Les options attribuées doivent être exercées au plus tard cinq ans après la date d'attribution ou au cours d'une période plus courte établie par le conseil d'administration de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 5 880 000 options sur actions ont été attribuées. En 2020, 1 391 000 options sur actions ont été acquises, tandis que 1 866 000 et 1 191 000 options sur actions seront acquises en 2021 et 2022, respectivement. En 2023 et 2024, 716 000 options sur actions seront acquises par année.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 6 700 000 options sur actions ont été attribuées. En 2021, 1 535 000 options sur actions ont été acquises, tandis que 1 610 000 seront acquises en 2022, 1 235 000 seront acquises en 2023 et 1 160 000 seront acquises en 2024 et en 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 480 000 options sur actions ont été exercées à un prix d'exercice moyen de 0,115 \$ l'action. Le cours moyen des actions de la Société au moment de l'exercice des options sur actions était de 0,395 \$ l'action. Aucune option sur actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution des options sur actions de la Société :

	Total des options		Options pouvant être exercées	
	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	13 010 000	0,124	6 103 750	0,147
Attribuées	5 880 000	0,155	1 191 000	0,158
Acquises	-	-	3 158 750	0,087
Renoncées	(1 000 000)	0,18	-	-
Échues	(1 565 000)	0,191	(1 565 000)	0,191
Solde au 31 décembre 2020	16 325 000	0,125	8 888 500	0,119
Attribuées	6 700 000	0,345	1 385 000	0,345
Acquises	-	-	3 897 250	0,126
Exercées	(480 000)	0,115	(480 000)	0,115
Échues	(675 000)	0,124	(535 000)	(0,11)
Solde au 31 décembre 2021	21 870 000	0,193	13 155 750	0,146

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions de la Société en circulation pouvant être exercées au 31 décembre 2021 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre moyen d'années avant l'échéance	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées
0,07	2,96	5 525 000	4 828 750
0,08	2,42	60 000	-
0,10	3,65	2 780 000	1 567 000
0,135	1,95	2 665 000	2 270 000
0,15	1,49	600 000	480 000
0,18	1,32	1 745 000	1 670 000
0,265	3,98	1 795 000	805 000
0,285	4,06	700 000	230 000
0,30	4,96	1 975 000	395 000
0,37	4,90	3 375 000	690 000
0,385	4,46	200 000	40 000
0,42	4,16	300 000	150 000
0,43	4,64	150 000	30 000
	3,39	21 870 000	13 155 750

La Société comptabilise une rémunération à base d'actions sur la période d'acquisition des options sous-jacentes en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes pour les options ayant des dates d'acquisition définies et en utilisant la méthode binomiale pour les options acquises en fonction des conditions du marché. Les méthodes d'établissement du prix des options exigent la formulation d'hypothèses très subjectives, notamment la volatilité prévue des cours. Les changements dans les hypothèses subjectives peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur et les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une évaluation unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société, qui ont été attribuées ou acquises au cours de la période. La juste valeur des options attribuées en 2021 a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue des cours

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

de 114 % à 120 %, taux d'intérêt sans risque de 0,33 % à 1,46 %, durée prévue de 5 ans et aucun rendement en dividende. La juste valeur des options attribuées en 2020 a été calculée à l'aide du modèle de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue des cours de 119 % à 123 %, taux d'intérêt sans risque de 0,30 % à 0,52 %, durées prévues de 1 à 5 ans et aucun rendement en dividende.

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est établie à 1 656 225 \$ (628 060 \$ en 2020) et la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 897 791 \$ (400 032 \$ en 2020) relativement aux options acquises.

Voir la note 25.

d) Unités d'actions de négociation restreinte

En janvier 2021, la Société a adopté un régime d'unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») visant à émettre des UANR, aux termes duquel le total des UANR et des options sur actions en circulation peut atteindre 10 % de son capital émis au moment d'une attribution d'options applicable. Aux termes du régime d'UANR, la Société a réservé 2 500 000 UANR aux fins d'émission, et le conseil d'administration peut, à l'occasion, attribuer des UANR aux administrateurs, dirigeants, employés ou consultants. Les modalités d'acquisition d'une UANR sont laissées à la discrétion du conseil.

En janvier 2021, la Société a attribué 1 375 000 UANR dont 25 % sont acquises immédiatement et 25 % tous les six mois par la suite. En décembre 2021, un bénéficiaire a accepté de renoncer à 200 000 UANR, dont 100 000 étaient acquises. Également en décembre 2021, la Société a attribué 1 300 000 UANR dont 25 % ont été acquises immédiatement et 25 % tous les six mois par la suite. La juste valeur de chaque UANR est déterminée au moyen du cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. La juste valeur totale des UANR attribuées en 2021 s'est établie à 677 625 \$ (néant en 2020) et la Société a comptabilisé un montant de 423 118 \$ (néant en 2020) à titre de charge de rémunération à base d'actions relativement aux UANR dont les droits ont été acquis.

Au 31 décembre 2021, un total de 2 475 000 UANR étaient en circulation, dont 912 500 étaient acquises. Aucune UANR acquise n'a été payée en 2021.

e) Bons de souscription

En février 2020, la Société a émis 2 135 764 bons de souscription relativement aux emprunts garantis de 419 100 \$ portant intérêt et émis à la fin de 2019. Ces bons de souscription pouvaient être exercés pendant une période de 12 mois à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action (note 10). La juste valeur de ces bons de souscription était négligeable. Parmi ces bons de souscription, 1 004 872 ont été exercés en 2020 et les 1 130 892 restants ont été exercés en 2021.

En mai 2020, la Société a émis 223 300 bons de souscription relativement aux débentures convertibles émises en mai 2020 (note 13). Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de deux ans à un prix d'exercice de 0,10 \$ l'action. La juste valeur de ces bons de souscription de 4 446 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 122 %, taux d'intérêt sans risque de 0,44 %, durée prévue de deux ans et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été passée en charges à titre de coût de financement en 2020 et 22 500 de ceux-ci ont été exercés en 2021.

En mai 2020, la Société a émis 7 000 000 bons de souscription dans le cadre de la première tranche du placement privé d'actions sans courtier réalisé en mai 2020. Ces bons de souscription pouvaient initialement être exercés pendant une période de deux ans au prix d'exercice de 0,10 \$ l'action et ont été exercés en 2021. La Société a appliqué la méthode résiduelle pour constater l'émission des bons de souscription, et a comptabilisé leur juste valeur de 70 000 \$ dans les réserves en 2020.

En juin 2020, la Société a émis 8 038 950 bons de souscription dans le cadre de la deuxième et dernière tranche du placement privé d'actions sans courtier réalisé en juin 2020. Ces bons de souscription pouvaient initialement être exercés pendant une période de deux ans au prix d'exercice de 0,10 \$ l'action. Parmi ces bons de souscription, 4 651 450 ont été exercés en 2020

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

et les 3 387 500 restants ont été exercés en 2021. La Société a appliqué la méthode résiduelle pour constater l'émission des bons de souscription dont la juste valeur a été calculée à néant.

En juillet 2020, la Société a émis 1 500 000 bons de souscription dans le cadre de l'entente conclue en avril 2020 visant à prolonger les emprunts non garantis portant intérêt initialement émis en 2018. Ces bons de souscription pouvaient être exercés en 2020 à un prix d'exercice de 0,065 \$ l'action. La juste valeur de ces bons de souscription de 70 500 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 122 %, taux d'intérêt sans risque de 0,24 %, durée prévue de 1,5 an et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été passée en charges à titre de coût de financement au cours de 2020.

En décembre 2020, la Société a émis 420 280 bons de souscription relativement aux débentures convertibles émises en décembre 2020 et 192 630 bons de souscription relativement à la facilité de crédit de 8 % établie en décembre 2020. Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de deux ans à un prix d'exercice de 0,30 \$ l'action. Parmi ces bons de souscription, 136 040 ont été exercés en 2021. La juste valeur de ces bons de souscription de 95 800 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 125 %, taux d'intérêt sans risque de 0,21 %, durée prévue de deux ans et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été classée à titre de frais d'émission des débentures et de l'emprunt bancaire et elle est portée en réduction des soldes de l'emprunt bancaire et des débentures convertibles et sera amortie sur la durée prévue de deux ans.

En janvier 2021, la Société a émis 62 000 bons de souscription relativement aux débentures convertibles émises en janvier 2021. Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de deux ans à un prix d'exercice de 0,30 \$ l'action. La juste valeur de ces bons de souscription de 8 800 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 125 %, taux d'intérêt sans risque de 0,21 %, durée prévue de deux ans et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été inscrite au titre des coûts d'émission des débentures émises en décembre 2020. En 2020, ces coûts ont été portés en réduction des soldes des débentures convertibles et seront amortis sur la durée prévue de deux ans.

En novembre 2021, la Société a émis 966 000 bons de souscription relativement aux débentures convertibles émises en novembre 2021. Ces bons de souscription peuvent être exercés pendant une période de deux ans à un prix d'exercice de 0,50 \$ l'action. La juste valeur de ces bons de souscription de 258 888 \$ a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des données suivantes : volatilité prévue du cours de 114 %, taux d'intérêt sans risque de 1,36 %, durée prévue de deux ans et aucun rendement en dividende. La valeur de ces bons de souscription a été classée à titre de frais d'émission des débentures et elle est portée en réduction du solde des débentures convertibles et sera amortie sur la durée prévue de cinq ans.

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation pouvant être exercés au 31 décembre 2021 :

Date d'attribution	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice (\$)	Date d'échéance
Mai 2020	200 800	0,10	Mai 2022
Décembre 2020	476 870	0,30	Décembre 2022
Janvier 2021	62 000	0,30	Janvier 2023
Novembre 2021	966 000	0,50	Novembre 2023
	1 705 670	0,39	

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution des bons de souscription de la Société :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	5 500 000	0,17
Émis	19 510 924	0,10
Exercés	(7 156 322)	0,088
Échus	(5 500 000)	0,20
Solde au 31 décembre 2020	12 354 602	0,107
Émis	1 028 000	0,488
Exercés	(11 676 932)	0,098
Solde au 31 décembre 2021	1 705 670	0,39

f) Réserves

	Options et UANR (\$)	Bons de souscription (\$)	Autres réserves (\$)	Conversion cumulative (\$)	Total (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 068 127	235 471	592 513	841 325	2 737 436
Rémunération à base d'actions	400 032	-	-	-	400 032
Juste valeur des bons de souscription émis	-	240 766	-	-	240 766
Option de conversion des débiteures convertibles	-	-	295 658	-	295 658
Résultat global cumulatif	-	-	-	(104 073)	(104 073)
Solde au 31 décembre 2020	1 468 159	476 237	888 171	737 252	3 569 819
Rémunération à base d'actions	1 320 909	-	-	-	1 320 909
Émission de débiteures convertibles	-	-	1 511 766	-	1 511 766
Juste valeur des bons de souscription émis	-	258 888	-	-	258 888
Résultat global cumulatif	-	-	-	(56 424)	(56 424)
Solde au 31 décembre 2021	2 789 068	735 125	2 399 937	680 828	6 604 958

15. Coût des ventes

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021 (\$)	2020 (\$)
Achats de fruits et légumes frais	14 972 182	9 211 920
Matières et transport	1 993 785	1 033 993
Autres	566 050	129 181
	17 532 017	10 375 094

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

16. Frais de vente et frais administratifs

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Administration et bureau	1 479 977	557 459
Honoraires professionnels	747 026	241 059
Créances douteuses	3 761	35 174
Amortissement (note 9)	47 530	4 520
	2 278 294	838 212

17. Autres produits (pertes)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Frais de financement reçus	7 000	-
Vente du droit de préemption à l'égard de Xebra (note 8)	34 000	-
Réclamation d'assurance	8 715	31 279
Provision pour réclamation fondée en droit	(188 874)	-
Réévaluation des avances à des tiers producteurs et fournisseurs de services	-	(64 926)
Réévaluation de la TVA	-	(10 980)
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	(9 668)
Vente d'une filiale inactive	-	6 052
	(139 159)	(48 243)

En 2021, la Société a reçu un avis de réclamation contre sa filiale au Guatemala pour des événements survenus en 2018 et, bien que la Société estime que la réclamation est sans fondement, elle a provisoirement comptabilisé 188 874 \$ en vue de son règlement.

18. Gain (perte) sur le règlement de la dette

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Perte sur actions lors du règlement d'un emprunt bancaire (note 11)	(715 384)	(3 116 500)
Gain sur le règlement des créiteurs	142 480	183 478
	(572 903)	(2 933 022)

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

19. Opérations entre parties liées

- a) Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants :

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Salaires, honoraires de consultation et frais de gestion	880 539	561 061
Rémunération à base d'actions	947 285	770 573
	1 827 824	1 331 634

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'avantages postérieurs à l'emploi, d'indemnités de départ ou d'autres avantages à long terme au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

- b) Opérations entre parties liées :

	Exercices clos les	
	31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Services d'administration fournis par des sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs	419 687	562 705
Vente de produits à une société ayant un dirigeant commun	285 522	83 441
Achat de produits auprès d'une société ayant un dirigeant commun	470 782	23 606

- c) Soldes inclus dans les créditeurs (débiteurs) :

	31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Salaires, honoraires de consultation et frais de gestion	277 860	895 953
Intérêts sur les débentures convertibles	44 297	206
Services administratifs	-	111 227
Remboursements de dépenses	6 941	598
Ventes de produits	(283 616)	-

- d) Prêts consentis par des administrateurs et des principaux dirigeants :

	(\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	348 827
Emprunts reçus	346 922
Emprunts remboursés	(436 115)
Emprunts réglés au moyen de débentures convertibles	(285 047)
Change	25 413
Solde au 31 décembre 2020	-
Solde au 31 décembre 2021	-

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

20. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement	47 530	4 520
Créances douteuses	3 761	35 174
Rémunération à base d'actions	1 320 909	912 532
Charges d'intérêts et de désactualisation	971 287	424 323
Conversion des devises	(62 881)	91 716
Autres produits	154 194	69 201
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les titres de placement	(587 209)	1 096 807
Perte sur extinction de dette	572 903	2 933 022
Coûts de financement	-	74 966
	2 420 494	5 642 261
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	(1 467 858)	(1 990 788)
Stocks	(66 044)	38 238
Frais payés d'avance	(2 074 493)	(475 739)
Créditeurs et charges à payer	1 471 760	1 855 118
	(2 136 635)	(573 171)

Les activités d'investissement et de financement hors trésorerie comprennent ce qui suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Actions ordinaires émises :		
dans le cadre de l'acquisition de Fresh Organic Choice	179 495	-
pour régler un emprunt bancaire	1 589 198	4 471 500
à la conversion de débentures	510 753	-
comme primes d'embauche	512 500	-
pour régler les créditeurs	-	84 080
pour régler les emprunts à court terme	-	162 817
Actions ordinaires annulées :		
dans le cadre de la vente de l'usine de transformation au Guatemala	(440 494)	-
Débentures convertibles émises :		
pour régler les créditeurs	-	201 550
pour régler les intérêts courus	-	1 050
pour régler les emprunts à court terme	-	357 093
Créditeurs réglés au moyen d'emprunts à court terme	-	72 603

21. Information sectorielle

La Société compte un seul secteur à présenter, soit l'approvisionnement, la transformation, l'emballage, la distribution et la commercialisation de produits alimentaires biologiques et de spécialité. Les deux clients les plus importants de la Société ont

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

représenté 9 % et 7 % des ventes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (14 % et 0 % respectivement en 2020). Toutes les ventes de la Société sont réalisées en Europe et tous ses clients sont en Europe.

L'information par zone géographique se présente comme suit :

	31 décembre	
	2021 (\$)	2020 (\$)
Actifs à long terme		
Canada	1 051 615	1 040 582
Pays-Bas	1 844 213	-
	2 895 828	1 040 582

22. Engagements contractuels

Au 31 décembre 2021, la Société avait conclu des ententes qui prévoient les paiements minimaux suivants :

	Dans 1 an (\$)	Entre 1 et 5 ans		Après 5 ans (\$)	Total (\$)
		5 ans (\$)			
Frais de gestion	236 156	-	-	-	236 156
Services administratifs	2 160	-	-	-	2 160
Main-d'œuvre et avantages sociaux	128 474	-	-	-	128 474
	366 790	-	-	-	366 790

23. Risque financier et gestion du capital

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers. Les expositions aux risques et leur incidence sur les instruments financiers de la Société au 31 décembre 2021 sont résumées ci-dessous. Le conseil d'administration examine avec la direction les principaux risques auxquels la Société est exposée ainsi que les systèmes mis en place pour gérer ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte en raison du défaut d'un client ou d'un tiers de s'acquitter de ses obligations envers la Société. La principale exposition au risque de crédit de la Société se trouve dans ses comptes de caisse et ses débiteurs. Le risque de crédit associé aux débiteurs est considéré comme étant modéré.

L'exposition au risque de crédit de la trésorerie se limite à la valeur comptable de celle-ci à la date de l'état de la situation financière. La trésorerie est détenue sous forme de dépôts auprès de banques à charte solvables au Canada, au Guatemala, en Argentine, au Mexique et en Europe. Bien que le risque ait été évalué comme étant faible, une banque mexicaine a vu son permis bancaire révoqué et a fait l'objet d'une liquidation par le gouvernement du Mexique. La fermeture de cette banque a eu des conséquences sur un paiement effectué à un fournisseur mexicain, et la Société n'est pas certaine de l'incidence financière que cette fermeture pourrait avoir sur elle. La Société ne prévoit aucun problème avec les autres banques avec lesquelles elle fait affaire, et leur risque de crédit est évalué comme étant faible.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle des besoins généraux de la Société et de ses besoins de financement. La Société gère le risque de liquidité en tentant de maintenir des soldes de trésorerie suffisants. Les besoins de liquidités sont gérés en fonction des flux de trésorerie prévus afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour respecter les obligations à court terme. Au

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

31 décembre 2021, la Société disposait d'un fonds de roulement de 9 682 809 \$ (2 580 088 \$ en 2020). Le risque de liquidité est évalué comme étant élevé.

Jusqu'à présent, la Société a été en mesure de combler toute insuffisance de fonds pour répondre à ses besoins financiers à court terme en se tournant vers les marchés d'actions et de titres d'emprunt pour obtenir le financement nécessaire à la poursuite de ses activités. La Société continuera de recourir au financement par actions ou par emprunt jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de réaliser des résultats d'exploitation rentables constants. Voir la note 1 portant sur la continuité d'exploitation.

c) Risques de marché – taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt, car elle n'a aucune dette assujettie à des taux d'intérêt variables.

Analyse de sensibilité

Une variation de 1 % des taux d'intérêt ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats et les capitaux propres de la Société.

Comme la monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien et que les opérations effectuées dans des devises comme le dollar américain, l'euro, le quetzal guatémaltèque et le peso argentin sont converties en dollars canadiens, les variations des taux de change entre ces devises peuvent avoir une incidence sur les résultats et les capitaux propres de la Société. Une variation de plus ou moins 10 % du taux de change entre ces monnaies et le dollar canadien peut avoir une incidence d'environ 250 000 \$ sur la perte nette.

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer que la structure du capital optimale est maintenue afin de réduire le coût du capital global et de permettre à la Société de disposer de la souplesse nécessaire pour répondre aux variations de ses besoins en fonds de roulement.

Pour la gestion du capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres, déduction faite de la trésorerie.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions ou d'acquérir ou de céder des actifs, ou d'ajuster le montant de la trésorerie et des placements.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capital, la Société surveille régulièrement son fonds de roulement et ses flux de trésorerie. Aucun changement n'a été apporté aux politiques et procédures de gestion du capital de la Société depuis la fin du dernier exercice.

Juste valeur

La Société a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers en fonction de méthodes d'évaluation appropriées.

La norme IFRS 7, *Instruments financiers; Informations à fournir* établit une hiérarchie de la juste valeur qui classe par ordre de priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés indiqués au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d., les prix) soit indirectement (c.-à-d., les dérivés de prix);
- Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers en fonction de méthodes d'évaluation pertinentes comme suit :

- la juste valeur de la trésorerie est fondée sur des données d'entrée de niveau 1 et se rapproche de sa valeur comptable en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers;
- la juste valeur des titres de placement de la Société, qui ne sont pas cotés en bourse, a été estimée au moyen de données d'entrée de niveau 2, soit le montant du financement récent ou en cours impliquant un financement par des investisseurs externes;
- la juste valeur de la composante passif des débentures convertibles de la Société est fondée sur des données d'entrée de niveau 2.

24. Impôts

La charge d'impôts présentée diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition fédéraux et provinciaux canadiens pertinents à la perte avant impôts en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Perte nette de l'exercice	(6 340 664)	(7 054 745)
Taux d'imposition prévu par la loi	27 %	27 %
Impôt sur le résultat (recouvré) calculé aux taux prévus par la loi	(1 712 000)	(1 904 800)
Différences d'impôt étranger, variations de taux, opérations de change et autre	859 000	1 500
Expiration de pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	46 500	1 500
Éléments non déductibles	683 400	263 000
Frais d'émission d'actions	(29 700)	(12 000)
Variation de la dépréciation des impôts différés	152 800	1 650 800
	-	-

La Société a des différences temporaires déductibles pour lesquels des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés en raison de l'incertitude de leur recouvrement. Les composantes importantes des actifs et de passifs d'impôts différés non comptabilisés aux 31 décembre 2021 et 2020 se présentent comme suit :

	31 décembre	
	2021	2020
	(\$)	(\$)
Pertes d'exploitation nettes reportées prospectivement	4 983 000	5 680 400
Frais d'émission d'actions	33 500	13 700
Équipements et autres	1 650 800	746 300
	6 667 300	6 440 400
Avantages fiscaux non comptabilisés	(6 667 300)	(6 440 400)
Passif d'impôts différés lié aux immobilisations incorporelles	(131 500)	-
	(131 500)	-

La Société a des pertes autres qu'en capital dans les juridictions fiscales où elle exerce ses activités :

Organto Foods Inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(en dollars canadiens)

	31 décembre 2021 (\$)
Canada – expirent entre 2035 et 2041	9 423 700
Pays-Bas – aucune expiration	8 912 000
Argentine – expirent entre 2022 et 2026	516 300
Mexique – expirent entre 2028 et 2031	230 600
	19 082 600

25. Événements postérieurs

Options sur actions

En janvier 2022, la Société a attribué 150 000 options sur actions à un entrepreneur à un prix d'exercice de 0,35 \$ et d'une durée de cinq ans. De ces options, 30 000 ont été acquises immédiatement et les options restantes seront acquises entre 2023 et 2026.

En février 2022, 1 500 000 options sur actions ont été exercées à un prix d'exercice de 0,07 \$ pour un produit de 105 000 \$.

Facilité de couverture

En février 2022, l'une des filiales européennes de la Société a établi une facilité de couverture avec une société de services financiers européenne afin de couvrir son exposition aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et l'euro. La facilité concerne les contrats de change à terme, jusqu'à un maximum de quatre millions de dollars américains. Dans le cadre de cette facilité, la Société était tenue de garantir les obligations contractuelles de la filiale européenne en vertu de la facilité.

Facilité d'affacturage

En mars 2022, l'une des filiales européennes de la Société a conclu une nouvelle facilité d'affacturage de créances avec une banque européenne afin de remplacer sa facilité existante par une autre banque européenne. La nouvelle facilité s'élève à 2 millions d'euros et la Société était tenue de garantir les obligations contractuelles de la filiale européenne en vertu de la facilité.